



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 MARS 2023

DÉLIBÉRATION N°DEL2023-047

Tarifs de location de la salle de réception Paul-Bert (Citoyenneté - Relations avec les usagers)

7.1
Rapporteur : Mariam CISSE

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	32
Nombre de pouvoirs	7
Votants	39

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 17 mars 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chantal DESEYNE, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Huguette POISSON, Josette MARTIN, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Pouvoirs

Cherif DERBALI donne procuration à Pascal ROSSION, François JAGUIN donne procuration à Alain GUENZI, Yucel KISA donne procuration à Lydie GUERIN, Amber NIAZ donne procuration à Fouzia KAMAL, Nicola CARNEVALE donne procuration à Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Marie-Françoise SCAVENNEC donne procuration à Maxime DAVID, Laurent FONTAINE donne procuration à Valentino GAMBUTO

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Hélène BARBE.

Dans le cadre de la mise à disposition des salles, la salle de réception Paul-Bert propose les tarifs suivants :

- 760 €/jour,
- 1 080 €/week-end.

Malgré la baisse des tarifs opérée en 2020 (-21% en journée et -25% en week-end), cet équipement reste très peu demandé par les particuliers en raison des tarifs (sur 10 réservations en 2022, 1 demande faite par un particulier et 9 par des associations).

Il est donc proposé de reconsidérer les tarifs comme suit :

- 480 €/jour (-37%),
- 720 €/week-end (-33%).

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins deux abstentions de la Commission Modernisation et Restructuration des Services, Finances, Ressources Humaines, Administration Générale et Commande Publique,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Mariam CISSE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- Approuve les nouveaux tarifs proposés pour la salle de réception Paul-Bert à compter du 1^{er} avril 2023.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 27/03/2023

Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET

